

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



— RÉGIE DES EAUX —
ALPES AZUR MERCANTOUR
SAUR



Édito



Charles Ange GINESY
Président du Département
des Alpes-Maritimes

Président de la Régie des Eaux
Alpes Azur Mercantour

La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAM) compte environ 430 km de réseau, composé des 34 communes d'Alpes d'Azur. La commune de Sausses, située dans les Alpes-de-Haute-Provence a rejoint la régie en janvier 2022.

Pour apporter des solutions rapides et répondre aux besoins du territoire, elle possède 3 pôles de proximité sur les communes d'Ascros, Guillaumes et Puget-Théniers.

En 2022, la REAM a continué d'améliorer la performance des réseaux d'eau potable et d'assainissement en réalisant de nouvelles études et de nombreux travaux : renouvellement, renforcement et extension des réseaux, création d'une station d'épuration pour les communes de Sauze et Saint-Martin-d'Entraunes, etc.

L'épisode de sécheresse historique qui a touché le territoire d'Alpes d'Azur durant l'année 2022 a poussé les équipes et les élus à mettre en œuvre de nouvelles solutions pérennes pour l'avenir. Pour répondre à l'urgence, la REAM a surveillé attentivement les volumes d'eau produits et distribués, en parallèle d'une campagne d'écogestes pour sensibiliser ses abonnés. Sur les communes en forte tension, des distributions de packs d'eau et des livraisons en camion-citernes ont été réalisées. Des travaux et études sont lancés : recherche de fuites, renforcement des systèmes de comptage, recherche de nouvelles ressources, régularisation définitive de certaines ressources de secours.

Les services de la REAM restent à votre disposition pour répondre à vos besoins en eau et en assainissement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR

- 1 **LA REAAM**
- 2 **Zoom sur l'épisode de sécheresse**
- 3 **L'eau potable**
- 4 **L'assainissement collectif**
- 5 **L'assainissement non collectif**
- 6 **Les travaux**
- 7 **Aspects financiers et réglementaires**
- 8 **Annexe**



La REAAM

1.1 FONCTIONNEMENT

La Régie est administrée par un Conseil d'Administration et présidée par monsieur Charles Ange GINESY.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la Régie délibère sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de la Régie. Il est composé de 5 membres :

- Charles Ange GINESY
- Jean-Pierre DERMIT
- René BRIQUETTI
- Jean-Paul DAVID
- Vincent GIOBERGIA

UN COMITÉ D'ORIENTATION STRATÉGIQUE

Un Comité d'Orientation Stratégique (COS) est institué, comprenant un représentant de chacune des communes sur lesquelles la régie est appelée à intervenir. Le comité est obligatoirement consulté pour l'ensemble des orientations de la politique de la Régie. Les maires sont étroitement associés à la vie de la Régie. Le COS est un lieu d'échange permettant de définir le schéma des investissements et documents nécessaires au positionnement de la Régie qui sont ensuite validés par le conseil d'administration.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :

- Charles Ange GINESY
- Jean-Pierre DERMIT
- René BRIQUETTI
- Jean-Paul DAVID
- Vincent GIOBERGIA

La présidence est assurée par le directeur, Cyril MARRO. La CAO s'est réunie 2 fois en 2022, le 26 janvier et le 20 juin 2022.

DES PARTENAIRES FINANCIERS

- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse avec qui la Régie a signé un contrat d'aide pour 3 ans (2022/2024) permettant d'obtenir des taux d'aide de 30 à 50% selon les travaux.
- Le Département des Alpes-Maritimes finance les projets de la Régie entre 50 et 80%, dans la limite de 80% d'aides publiques.
- L'État participe au financement de certains projets de la Régie.



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES



LES MISSIONS

- **Service public de l'eau potable :** exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages de production et de distribution d'eau.
- **Service public de l'assainissement collectif :** exploitation, maintenance et travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement.
- **Service public de l'assainissement non collectif :** contrôles de conformité des installations neuves et des installations existantes.
- **Un encadrement mutualisé avec le SMIAGE :** une seule équipe de direction administrative et technique pour les 2 structures.
- **Une équipe de 16 agents et 1 apprenti** implantés selon 3 pôles territoriaux de proximité.

1.2 L'ASTREINTE

Afin de répondre aux situations d'urgence, un service d'astreinte est mis en place. Il comprend notamment un directeur de permanence, 3 agents d'exploitation, soit 1 par pôle de proximité et une astreinte entreprise permettant d'intervenir en cas de fuite d'eau importante ou de travaux urgents.

RESSOURCES HUMAINES

- **Au 31/12/2022** : 16 agents et 1 apprenti, implantés selon 3 pôles territoriaux de proximité et en centrale au CADAM.
- **Recrutements 2022** : 2 salariés + 1 apprenti.
- **Mise à disposition des agents** : 10 agents du SMIAGE mis à disposition dont 8 à hauteur de 15% de leur temps de travail et 2 à hauteur de 10%.

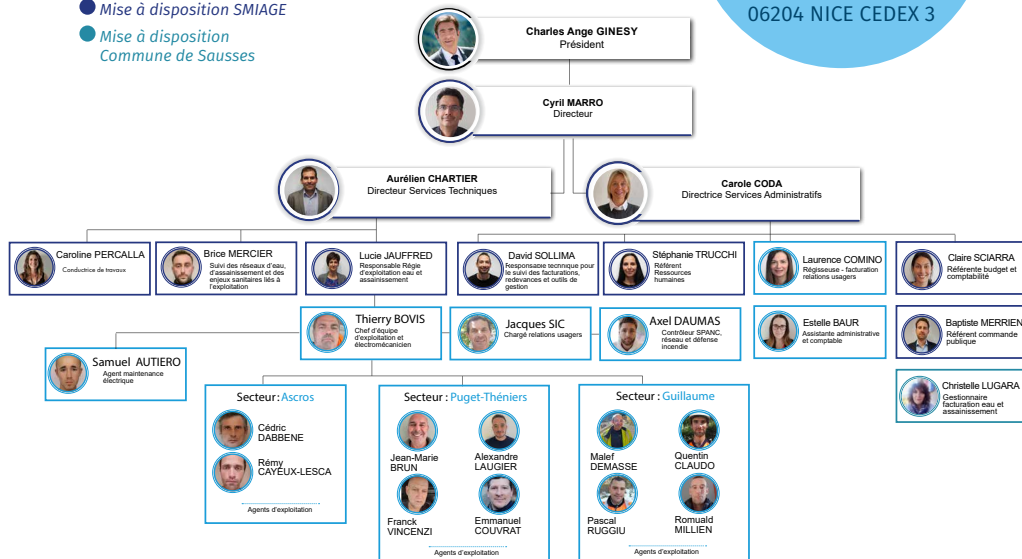
Organigramme REAAM

Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour



Contact :
 ☎ 04 89 08 96 85
 ✉ regie.eau@smiage.fr
 147 boulevard
 du Mercantour CADAM
 Bâtiment Mounier
 CS 23182
 06204 NICE CEDEX 3

- **Personnel REAAM**
- **Mise à disposition SMIAGE**
- **Mise à disposition Commune de Sausses**

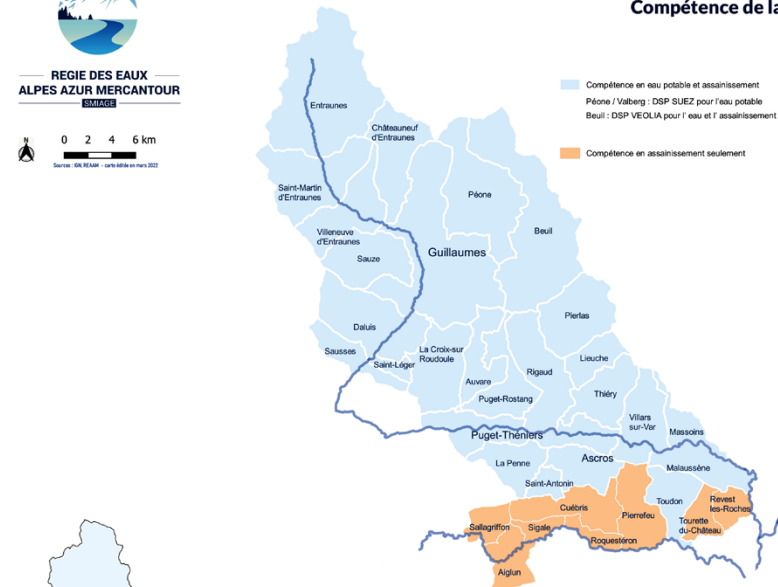


1.3 LE TERRITOIRE



Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour

Compétence de la REAAM



Tarifs Eau Potable et Assainissement 2022

Prix de l'eau en € HT / m³ et hors redevances



Autres autorités organisatrices
 (pour l'eau potable)
 SI des eaux du Barlet
 SIEVI



1.3.1 LES PÔLES DU TERRITOIRE

La création de 3 pôles proximité permet de garantir une grande réactivité.



LE SECTEUR DE L'ESTERON

- Aiglun
- Ascros (Locaux REAAM)
- Cuébris
- La Penne
- Pierrefeu
- Revest-les-Roches
- Roquesteron
- Saint Antonin
- Sallagriffon
- Sigale
- Toudon
- Tourette-du-Château

LE SECTEUR MOYEN VAR

- Auvare
- La Croix-sur-Roudoule
- Lieuche
- Malaussène
- Massoins
- Pierlas
- Puget-Rostang
- Puget-Théniers (locaux REAAM)
- Rigaud
- Saint-Léger
- Thiery
- Touët-sur-Var
- Villars-sur-Var



LE SECTEUR HAUT VAR

- Châteauneuf-d'Entraunes
- Daluis
- Entraunes
- Guillaumes (Locaux REAAM)
- Saint-Martin-d'Entraunes
- Sauze
- Villeneuve-d'Entraunes
- **Sausses à compter du 1^{er} janvier 2022**

1.4 LES RELATIONS USAGERS

La Régie gère l'ensemble des relations avec les usagers en lien étroit avec les communes.

Pour toute demande de souscription d'abonnement, de demande de branchement, de problème technique, les usagers peuvent contacter la Régie :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

☎ 04 89 08 96 85

@ regie.eau@smiage.fr

✉ **Par courrier**

Régie des Eaux Alpes
Azur Mercantour,
147 boulevard
du Mercantour
CS23182 – 06204 NICE CEDEX 3

1.5 LES DÉLÉGATAIRES

LA REAAM s'est vu transférer la gestion des contrats de délégation sur les communes de Beuil et de Péone/Valberg.

Commune de Beuil :

Délégation pour l'eau potable et délégation pour l'assainissement collectif (échéance des contrats : 30/09/2027). L'assainissement non-collectif est porté par la REAAM.

Commune de Péone-Valberg :

Délégation pour l'eau potable (31/12/2027) et délégation pour l'assainissement collectif et non-collectif (31/12/2021). À compter du 1^{er} janvier 2022, la REAAM n'a pas reconduit le contrat et a repris la gestion du service assainissement en régie.

Le délégataire, à travers son contrat, gère l'exploitation et l'entretien des différents ouvrages, le renouvellement de certains équipements techniques et les relations usagers. Les travaux structurants ou de renouvellement importants restent à la charge de la REAAM.

2

Zoom sur l'épisode de sécheresse

Le département des Alpes-Maritimes a été placé en alerte sécheresse dès la fin du mois de mars 2022. Le bilan pluviométrique a fait apparaître un déficit de 50% par rapport à la normale concernant la saison.

ASSURER LA CONTINUITÉ DE SERVICE

VILLARS-SUR-VAR



La baisse de ressource a mené la REAAM à effectuer des recherches de fuites afin de limiter le débit de distribution. Au total, 3 fuites ont été réparées durant le premier semestre de 2022 sur le réseau de distribution. Mais malheureusement, cela n'a pas été suffisant, la REAAM a dû réaliser une recherche de ressource de substitution. Le ruisseau de l'Espignole a été identifié comme la ressource la plus favorable pour constituer cette ressource complémentaire. Étant une eau superficielle, une analyse complète a été réalisée le 17 mai 2022 et globalement, l'eau brute était conforme aux limites impératives pour l'ensemble des paramètres, avec une faible turbidité. Un dossier de demande d'autorisation temporaire a été constitué en régie et validé par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Les travaux demandés par l'hydrogéologue mandaté par l'ARS ont été faits en urgence pour raccorder cette ressource pour compléter les 2 ressources actuelles de la commune.

PUGET-ROSTANG

La baisse de la ressource (source de Vendien) sur la commune de Puget-Rostang qui alimente les 2 quartiers (Bertic et Spallus) a conduit la REAAM à chercher une solution pour empêcher la pénurie d'eau. Au vu de la proximité du réseau de distribution des Vignes sur la commune d'Auvare qui possède une ressource suffisante, la REAAM, après étude en régie, a décidé de réaliser le maillage de ces 2 réseaux.

+
La REAAM a dû faire face à l'épisode de sécheresse et pour se faire, de nombreuses actions ont été menées.

THIÉRY

La baisse de la ressource a nécessité la mise en route de la source de secours (source de Brieu) avec accord de l'ARS. Un suivi particulier a été effectué par la REAAM tout au long de la période de sécheresse.

TOUDON

La commune de Toudon était fortement en tension. L'absence de fuite sur le réseau de distribution, l'impossibilité de réaliser un maillage avec une autre unité de distribution et l'absence de ressources de substitutions ont limité le champ d'action de la REAAM à :

- Une surveillance quotidienne des volumes produits et distribués,
- Une importante communication sur les économies d'eau de la REAAM et de la commune,
- Un approvisionnement par citerne d'eau ACS acquis par la REAAM en début d'année 2022.



SAUSSES

Sur la commune de Sausses, la ressource en eau potable était devenue insuffisante et inquiétante. La seule solution de la REAAM et de la commune, pour faire face aux pénuries d'eau potable, était de capter l'eau d'irrigation provenant du captage du Bes. Une solution permettant d'alimenter en eau l'intégralité du village. Un dossier de demande d'autorisation temporaire a été constitué en régie et validé par l'ARS. Étant une eau superficielle, une analyse complète a été réalisée le 19 avril 2022 et globalement, l'eau brute a été reconnue conforme aux limites impératives, mais non conforme à la limite guide pour le paramètre Entérocoques. Lors de la mise en service de la connexion de l'eau d'irrigation, la REAAM a donc réalisé en régie (conformément au dossier réglementaire), un traitement adéquat comprenant une filtration (2 µm) et une désinfection par eau de javel automatisée afin de maintenir un résiduel désinfectant pendant la distribution de 0,5 mg/L.

OPÉRATIONS GÉNÉRALES

- De nombreuses recherches de fuites.
- Prépositionnement de palettes, de bouteilles d'eau dans certains villages (Thiéry, Toudon, Sausses, Puget-Rostang...), via une convention avec Carrefour.
- Renforcement des systèmes de comptage sur les sources pour un meilleur suivi (Beuil).

ENGAGEMENT D'ACTIONS À MOYEN TERME

- Recherche de nouvelles ressources en cours (Roureb, Auvare, Puget-Théniers...).
- Régularisation définitive de certaines ressources de secours (Valberg, Lac des Eguilles, Villars-sur-Var...).
- Recherches de fuites quotidiennes sur les réseaux.

3 L'eau potable

La REAAM est l'entité organisatrice du service public de distribution de l'eau potable aux différents administrés du territoire. Elle se doit de garantir l'approvisionnement, le stockage, la qualité et la distribution jusqu'au compteur des usagers.

L'étendue du territoire, le caractère rural et montagnard engendrent une proportion d'ouvrages et de réseaux très importants rapporté au nombre d'abonnés.

L'exploitation du réseau comprend la surveillance des volumes de production et de distribution, la maintenance des équipements de traitement de l'eau, les opérations et travaux urgents, la maintenance des ouvrages.

3.1 LE PATRIMOINE

3.1.1 LES RÉSERVOIRS DE STOCKAGE

À l'échelle du périmètre de la REAAM, 106 réservoirs sont recensés, correspondant à une capacité cumulée de stockage de 16 000 m³.

Les 106 réservoirs que comptabilise la REAAM permettent généralement d'avoir :

- une autonomie suffisante de l'ordre de 24h,
- une pression de service dans le réseau pour les usagers,
- une réserve incendie,
- un emplacement pour mettre en place une unité de traitement (UV ou chlore).

Des vérifications hebdomadaires sont effectuées par nos agents sur l'ensemble des réseaux afin de s'assurer du bon fonctionnement du traitement et d'ajuster au mieux la quantité de chlore injectée.

2 types de traitements sont utilisés sur le périmètre de la REAAM afin de s'assurer d'une bonne qualité bactériologique permanente :

- **La chloration à base de chlore liquide ou gazeux**, l'objectif est de maintenir dans le réseau une concentration en chlore résiduel et réglementaire de :
 - 0,3 mg/l en tête de réseau de distribution
 - 0,1 mg/l au robinet de l'abonné
- **Le réacteur ultraviolet** : ce type de traitement peut être utilisé sur des réseaux de distribution courts, avec une eau brute d'excellente qualité et très peu turbide. Cette technologie nécessite cependant un raccordement électrique et un bâtiment pour abriter le matériel.

3.1.2 LES RÉSEAUX

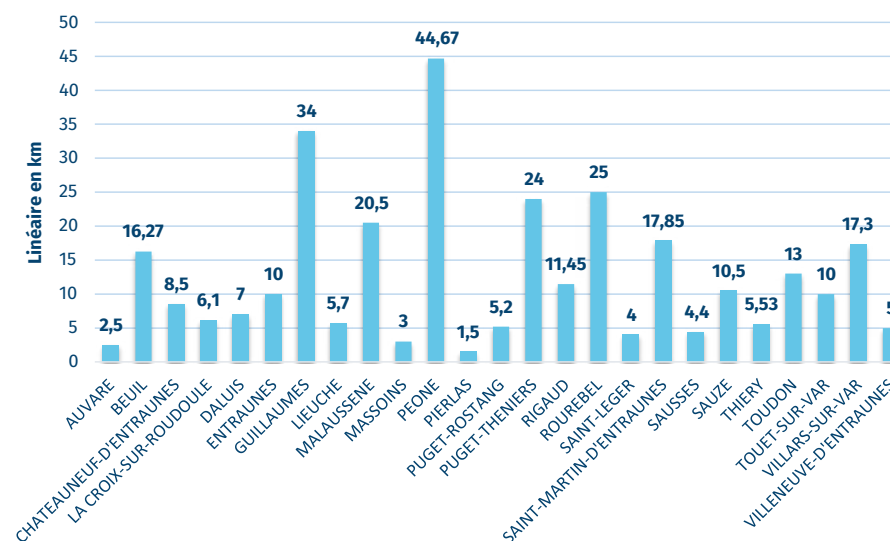
Le territoire compte environ 430 km de réseau, dont 315 km pour l'eau potable. La REAAM en 2022 a continué les investigations pour améliorer la cartographie de ces réseaux.

Le réseau comprend trois types de canalisations :

- **Les conduites dites d'adduction** permettent l'acheminement des eaux brutes du captage aux différents réservoirs. Ces canalisations sont souvent implantées dans des milieux escarpés, privés et mal répertoriés sur les plans. La REAAM s'est ainsi engagée à déployer un outil cartographique pour capitaliser ce type d'information.
- **Les conduites de distribution** permettent l'acheminement de l'eau potable des réservoirs aux habitations. Elles sont généralement en matériaux fonte, acier, PEHD et PVC.
- **Les branchements particuliers**. De petit diamètre, ces canalisations sont raccordées sur le réseau de distribution et permettent à l'usager d'avoir un point d'eau jusqu'à son habitation.



Linéaire de réseau hors branchement



3.2 LES RESSOURCES EN EAU

La Régie comptabilise 74 captages ou ressources en eau sur le périmètre. Souvent isolés et difficiles d'accès, les ouvrages historiques permettent de capter l'eau et d'assurer l'approvisionnement. La majorité des captages sont des sources.

LES PRINCIPALES MISSIONS DE LA REAAM AU NIVEAU DES RESSOURCES EN EAU

- Réalisation des études et des procédures de DUP pour les périmètres de protection, au titre de l'article L.1321 du code de la santé publique.
- Obtenir l'autorisation de produire et distribuer de l'eau en vue de sa consommation humaine, au titre des articles L1321-7, R1321-6 à R1321-14 du code de la santé publique.
- Mise en conformité du droit d'eau au regard du code de l'environnement.
- Réaliser les travaux réglementaires (clôture des périmètres...), acquisition du foncier et réalisation des servitudes de passage.
- Assurer l'entretien extérieur des captages (débroussaillage, petits travaux de maçonnerie...).
- Nettoyage régulier des ouvrages, des filtres, des prises d'eau.
- Entretien des pistes et chemin d'accès.

Leur protection est un axe de travail prioritaire de la REAAM.

Procédures de DUP des périmètres de protection des captages



En résumé, l'amélioration de la sécurité sanitaire constitue un axe de travail majeur pour la régie qui se traduit par les actions suivantes :

- **Améliorer le traitement de l'eau** de manière à limiter les restrictions d'usages, cela passe notamment par des autocontrôles réguliers effectués par nos équipes sur des points de surveillance préalablement identifiés avec l'Agence Régionale de Santé qui pilote le contrôle sanitaire.
- **Rendre disponible l'information** : les bulletins d'analyses sont systématiquement transmis et affichés en mairie, ils sont également mis en ligne sur notre site et des bulletins info factures sont édités et publiés annuellement.
- **Mettre en place des bouteilles d'eau de substitution en cas de restriction d'usage**. Une convention a été signée avec le magasin Carrefour Market de Puget-Théniers et le magasin Carrefour de Nice Lingostière pour garantir des stocks toute l'année.
- **Finaliser les études, procédures et travaux pour protéger nos sources et captages**. Un programme a été lancé en 2020 pour finaliser les études et déposer l'ensemble des dossiers manquants auprès des services de l'État en 2021 et 2022.
- **Sécuriser les sites vis-à-vis des risques d'intrusion**. De nombreux sites ont fait l'objet de travaux, mise en place de serrures sécurisées, de détecteurs d'intrusions, de réhabilitation des clôtures et portails. Ces travaux seront poursuivis sur les ouvrages de la Régie.
- **Former nos agents et les équiper d'outils de contrôle performants**. Nos agents ont ainsi été formés dès 2020 sur les risques électriques, le travail en espace confiné, la recherche de fuite, etc.

L'eau potable bénéficie d'un double contrôle mené par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) en application de la réglementation qui missionne le laboratoire CARSO et la Régie des Eaux Alpes Mercantour en tant que responsable de la production et de la distribution.

BILAN DES CONTRÔLES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

Nombre de contrôle sur l'année 2022 : **405**
Taux de conformité moyen sur les limites de qualité : **94%**

Commune	Taux de conformité bactérienne	Nombre total d'analyses
Auvare	91%	14
Châteauneuf-d'Entraunes	80%	10
La Croix-sur-Roudoule	92%	11
Daluis	94%	13
Entraunes	100%	11
Guillaumes	92%	77
Lieuche	71%	7
Malaussène	100%	11
Massoins	100%	7
Moulin de Rigaud	100%	3
Pierlas	71%	7
Puget-Rostang	95%	16
Puget-Théniers	100%	19
La Penne	100%	10
Ascros	100%	17
Saint-Antonin	100%	7
Sallagriffon	67%	9
Rigaud	100%	10
Saint-Léger	100%	6
Saint-Martin-d'Entraunes	93%	35
Sauze	92%	13
Thiery	100%	5
Toudon	100%	30
Touët-sur-Var	94%	18
Villars-sur-Var	100%	26
Villeneuve-d'Entraunes	100%	13

Il est possible de consulter les bilans de qualité sur notre site : smiage.fr

L'assainissement collectif

4

La REAAM est chargée de gérer l'assainissement sur 35 communes.
Cette mission comprend :

- **La collecte des eaux usées** et leur traitement dans les stations d'épuration collectives situées généralement en point bas des villages.
- **La réalisation des études de zonage d'assainissement** permettant de définir les secteurs en assainissement collectif et ceux en assainissement non collectif.
- **La réalisation des contrôles de raccordement préalable à la vente d'un bien.**

Pour + d'information rendez-vous sur : smiage.fr/informations-usagers/

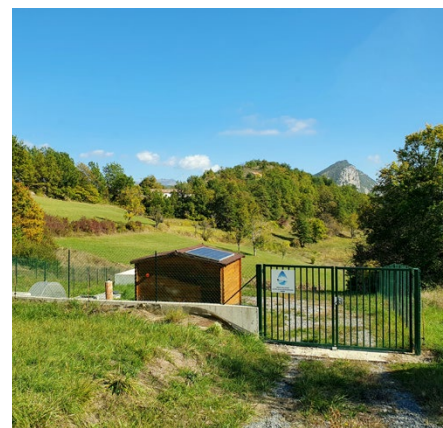
L'assainissement collectif constitue un enjeu important pour préserver la qualité des milieux récepteurs, notamment sur les cours d'eau de montagne riches en biodiversité.

L'exploitation du réseau comprend la surveillance des installations, la maintenance des équipements de dépollution de l'eau, les opérations et travaux urgents, la maintenance des ouvrages. Les stations d'épuration font l'objet d'une autosurveillance dont la fréquence dépend de la taille des installations. Ces analyses sont effectuées en partenariat avec le laboratoire vétérinaire départemental accrédité COFRAC. Les résultats sont transmis régulièrement à l'Agence de l'eau et à la DDTM conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 via le portail de l'agence de l'eau.

4.1 LE PATRIMOINE

4.1.1 LES STATIONS D'ÉPURATION

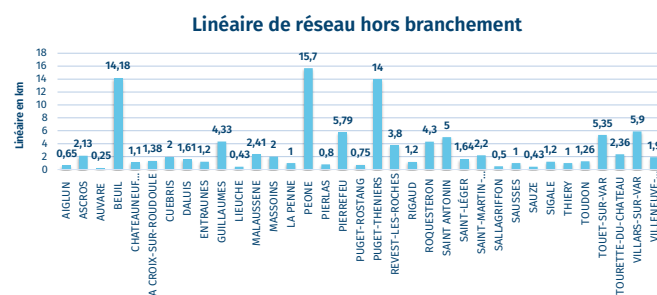
La REAAM compte 33 stations d'épuration. Il reste encore quelques communes sans équipement.



Commune	Capacité	Filière eau	Filière boues
Aiglun	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Ascros	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Beuil Village	2000	Boue activée	Presse à boues, transfert hors dept
Châteauneuf-d'Entraunes	120	Lit bactérien	Néant
Cuébris les Plans	150	Décanteur digesteur	Filtres Plantés de roseaux
Cuébris Village	250	Lit bactérien	Lit de séchage x2
Daluis	100	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Entraunes	200	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Guillaumes Village	800	Filtres Plantés de roseaux	Néant
Guillaumes Villeplane	60	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
La Croix-sur-Roudoule	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
La Penne	100	Décanteur digesteur	Néant
Malaussène	500	Disques biologiques	Lit de séchage x4
Massoins	500	Lit bactérien	Lit de séchage x2
Péone Valberg	9000	Boue activée	Centrifugeuse, transfert hors dept
Péone Village	800	Décanteur Digesteur	Néant
Pierrefeu	250	Disques biologiques	FPR et lit de séchage x1
Puget-Théniers	5500	MBBR	Centrifugeuse, transfert hors dept
Revest-les-Roches	300	Disques biologiques	Lit de séchage x4
Rigaud	300	Disques biologiques	Lit de séchage x4
Roquesteron	1000	Lit bactérien	Lit de séchage x4
Sallagriffon	100	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Sauze	70	Fosse septique	Néant
Sigale	400	Lit bactérien	Lit de séchage x1
Saint-Antonin l'ERM	50	Filtres à sable	Néant
Saint-Antonin Village	240	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Sain-Martin-d'Entraunes	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Toudon	300	Disque biologique	LSPR
Thiery	70	Tamis	Néant
Touët-sur-Var	1000	Disques biologiques	Boues liquides, transfert Puget
Tourette-du-Château	150	Filtres Plantés de roseaux	Filtres Plantés de roseaux
Villars Espignole	1200	Lit bactérien	Lit de séchage x4
Villeneuve-d'Entraunes	250	Disques biologiques	Lit de séchage x1

4.1.2 LE RÉSEAU

Le réseau d'assainissement est chargé de transporter les effluents des habitations vers les stations d'épuration. La REAAM compte environ 110 km de réseau d'assainissement collectif, hors branchements.



4.2 CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ÉPURATIONS POUR L'ANNÉE 2022

Les systèmes d'épuration (réseaux et stations de traitement) sont sujets à un suivi de la DDTM et chaque année, les systèmes sont jugés sur 3 critères :

- La performance collecte
- La performance équipement
- La performance épuratoire

Commune	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2022	Conformité collecte O ou 100	Conformité équipement O ou 100	Conformité performance O ou 100
Aiglun	1,95	100 %	100 %	100 %
Ascros	2,7	100 %	100 %	100 %
Auvare	0,7	100 %	pas de step	
Beuil Village	13,42	100 %	100 %	100 %
Châteauneuf-d'Entraunes	0,3	100 %	100 %	100 %
La Croix-sur-Roudoule	3	100 %	100 %	100 %
Cuébris	3,4	100 %	100 %	53 %
Daluis	0,5	100 %	100 %	100 %
Entraunes	1,2	100 %	100 %	100 %
Guillaumes	23	100 %	100 %	100 %
Lieuche	3	100 %	pas de step	
Malaussène	5,8	100 %	100 %	100 %
Massoins	7,3	100 %	100 %	0 %
La Penne	3	100 %	0 %	0 %
Péone	154,4	100 %	100 %	84 %
Pierlas	3	100 %	pas de step	
Pierrefeu	4	100 %	100 %	100 %
Puget-Rostang	6	100 %	pas de step	
Puget-Théniers	130	100 %	100 %	100 %
Revest-les-Roches	8	100 %	100 %	100 %
Rigaud	1,4	100 %	100 %	100 %
Roquesteron	11,4	100 %	100 %	100 %
Saint-Antonin	1,6	100 %	100 %	100 %
Saint-Leger	2,5	100 %	pas de step	
Sain-Martin-d'Entraunes	nouvelle station en 2023	100 %	-	
Sallagriffon	2	100 %	100 %	100 %
Sausse	2	100 %	100 %	100 %
Sauze	3,6	100 %	100 %	100 %
Sigale	6,2	100 %	100 %	100 %
Thiery	nouvelle station en 2023	100 %	-	
Toudon	3,9	100 %	100 %	100 %
Touët-sur-Var	22,25	100 %	100 %	0 %
Tourette-du-Château	2,5	100 %	100 %	100 %
Villars-sur-Var	23,05	100 %	100 %	100 %
Villeneuve-d'Entraunes	6	100 %	100 %	100 %



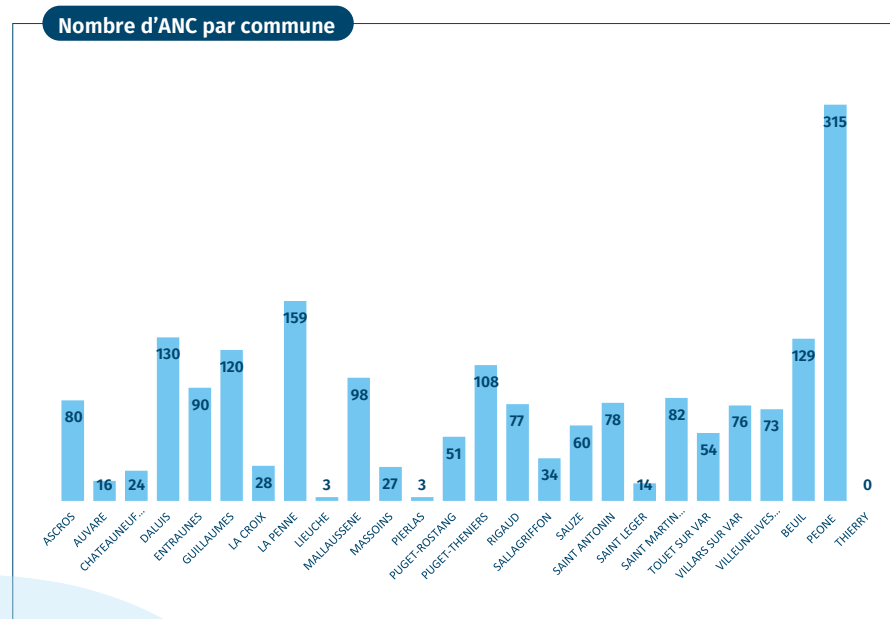
L'assainissement non collectif (SPANC)

La Régie des Eaux Alpes Azur Mercantour (REAAM) est chargée via son Service Public d'Assainissement non collectif de réaliser les contrôles des installations non collectives sur 25 des 34 communes de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

5.1 LE PATRIMOINE

Le nombre d'installations d'assainissement non-collectif (ANC) total sur le périmètre de la REAAM est d'environ 1930.

Le graphique ci-dessous présente le nombre de ces installations par commune :

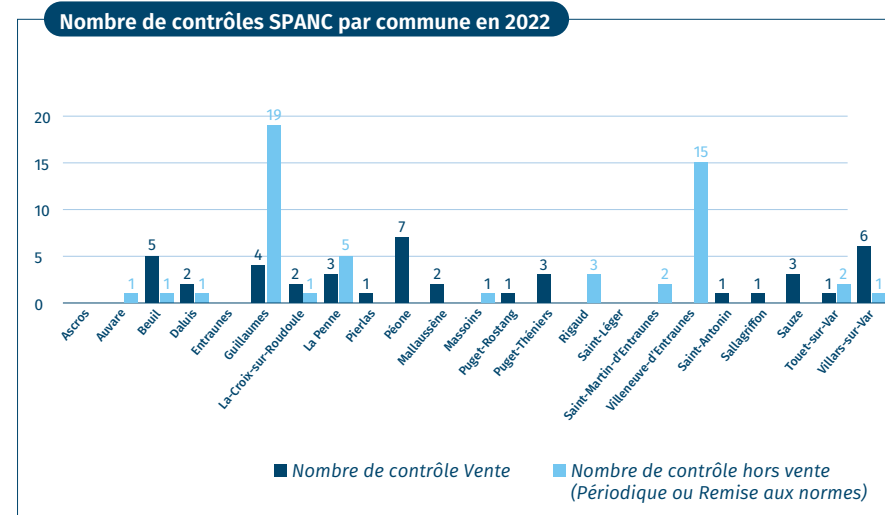


5.2 LES CONTRÔLES EN 2022

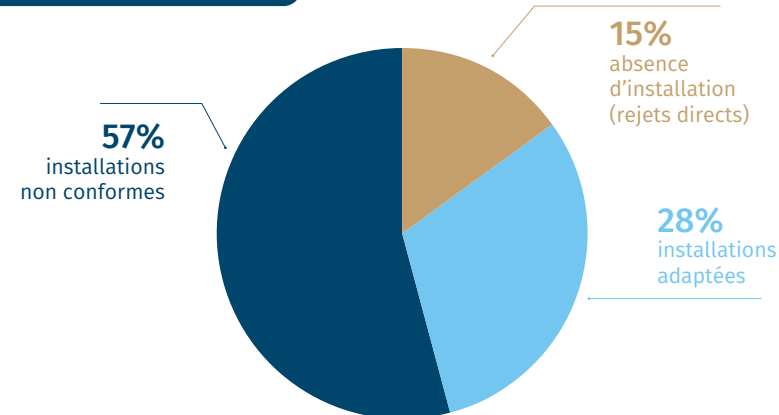
En 2022, 121 prestations SPANC ont été réalisées :

- 27 contrôles de conception/réalisation de nouvelles installations
- 42 contrôles de diagnostic lors de ventes
- 52 contrôles périodiques de bon fonctionnement

En 2022, les contrôles de diagnostic initiaux ont été engagés sur les communes de La Penne et Guillaumes.



Conformités des installations





Les travaux

Depuis sa création, la REAM a mis en œuvre une politique d'investissement ambitieuse.

Pour pouvoir financer ces travaux, la REAM a renouvelé un contrat d'aide avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse à hauteur de 2,4 millions d'euros pour les années 2022, 2023 et 2024. Ces travaux sont également financés par le Département des Alpes-Maritimes.



6.1 LES PRINCIPAUX TRAVAUX RÉALISÉS EN 2022

COMMUNE DE SIGALE

Mise en place d'un traitement tertiaire des eaux usées en sortie de station d'épuration.

Coût des travaux : 26 000 €HT



COMMUNE DE SAUZE

Création de la station d'épuration du village.

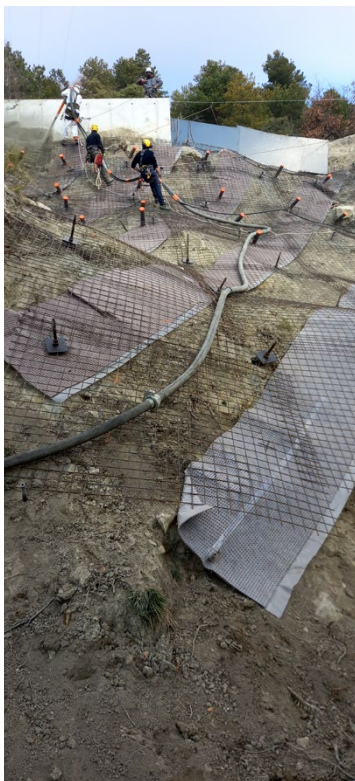
Coût des travaux : 45 000 €HT



COMMUNE DE TOUDON, RÉPARATION DES DÉGÂTS SUITE À LA TEMPÊTE ALEX

Travaux de renforcement du talus en aval de la station d'épuration.

Coût des travaux : 150 000 €HT



COMMUNE DE MASSOINS

Diagnostic d'un ouvrage de la station d'épuration.

Coût des travaux : 1 500 €HT

COMMUNE D'ASCROS



Extension du réseau d'assainissement du quartier Sainte-Anne sur environ 125 mètres.

Coût des travaux : 50 000 €HT



COMMUNE DE BEUIL

Remise à la côte de 33 tampons d'assainissement.

Coût des travaux : 10 000 €HT



COMMUNE DE ROQUESTERON



Réparation de dégâts
suite au passage
de la tempête Alex.

Coût des travaux :
150 000 € HT



COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES

Création d'une station
d'épuration pour le village.

Coût des travaux : 500 000 € HT,
fin des travaux prévue en 2023



TRAVAUX ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

COMMUNE DE LA CROIX-SUR-ROUDOULE

Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement rue du Four sur environ 65 mètres.

Coût des travaux : 70 000 €HT



TRAVAUX EN EAU POTABLE

COMMUNE DE PÉONE

Abandon d'une canalisation d'eau potable vétuste et basculement des branchements eau à Valberg RD28.

Coût des travaux : 50 000 €HT



COMMUNE DE TOUDON

Renouvellement du réseau d'eau potable fuyard rue de l'Église sur environ 50 mètres.

Coût des travaux : 20 000 €HT



COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR

Diagnostic d'un ouvrage béton supportant la conduite d'adduction d'eau potable.

Coût des travaux : 1 500 €HT

COMMUNE DE MALAUSSÈNE

Renouvellement et extension du réseau d'eau potable, quartier de l'Ablé.

Coût des travaux : 100 000 €HT

**TERRITOIRE DE LA REAAM**

Études pour la mise en place de compteurs individuels sur 14 communes.

Coût des travaux : 150 000 €HT, opération subventionnée par le Département des Alpes-Maritimes.



Aspects financiers et réglementaires

7.1 PRIX DE L'EAU ET FACTURATION

En 2022, les prix régie sont restés les mêmes qu'en 2021.

Tous les prix appliqués par la REAAM au 01/01/2022 sont présentés ci-dessous :

COMMUNE	PRIX DE L'EAU € HT/m³ Base 120 m³/an	REDEVANCE PRÉLEVEMENT DE L'EAU € HT/m³	REDEVANCE LUTTE CONTRE LA POLLUTION € HT/m³	TVA 5,5%	PRIX DE L'EAU € TTC/ m³	PRIX ASSAINISSEMENT € HT/m³ Base 120 m³/an	REDEVANCE MODERNISATION DES RÉSEAUX € HT/m³	TVA 10%	PRIX ASSAINISSEMENT € TTC/m³
AIGLUN			SIEVI			1,7400	0,16	0,19	2,0900
ASCROS	3,282	0,09	0,28	0,20	3,8529	1,0000	0,16	0,12	1,2760
BEUIL			DSP - VEOLIA						DSP - VEOLIA
CUÉBRIS			SIEVI			1,0000	0,16	0,12	1,2760
LA PENNE	3,2820	0,09	0,28	0,20	3,8529	1,0000	0,16	0,12	1,2760
MALAUSSÈNE	2,0640	0,09	0,28	0,13	2,5679	1,0000	0,16	0,12	1,2760
MASSOINS	2,6473	0,09	0,28	0,17	3,1833	1,4140	0,16	0,16	1,7314
PÉONE-VALBERG			DSP - SUEZ France			1,5054	0,16	0,17	1,8319
PIERREFEU			SIEVI			1,6000	0,16	0,18	1,9360
PUGET-ROSTANG	1,8180	0,09	0,28	0,12	2,3083	1,0000	0,16	0,12	1,2760
PUGET-THÉNIERS	1,7255	0,09	0,28	0,12	2,2108	1,6658	0,16	0,18	2,0084
RIGAUD	1,3800	0,09	0,28	0,10	1,8463	1,2640	0,16	0,14	1,5664
SAINT-ANTONIN	3,2820	0,09	0,28	0,20	3,85	1,0000	0,16	0,12	1,4130
SALLAGRIFFON			SI des Eaux du Barlet			1,0000	0,16	0,12	1,2760
SAUSSES	1,5242	0,09	0,28	0,10	1,9984	1,3375	0,16	0,15	1,6473
SIGALE			SIEVI			1,0000	0,16	0,12	1,2760
TOUËT-SUR-VAR	1,0833	0,09	0,28	0,08	1,5332	1,0000	0,16	0,12	1,2760
VILLARS-SUR-VAR	1,4333	0,09	0,28	0,10	1,9025	1,0680	0,16	0,12	1,3508
AUVARE	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
CHÂTEAUNEUF-D'ENTRAUNES	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
DALUIS	1,2500	0,09	0,28	0,09	1,7091	1,0000	0,16	0,12	1,2760
ENTRAUNES	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
GUILLAUMES	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
LA CROIX-SUR-RODOULE	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
LIEUCHE	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
PIERLAS	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
REVEST-LES-ROCHES			SIEVI			1,0000	0,16	0,12	1,2760
ROQUESTERON			SIEVI			1,0000	0,16	0,13	1,4130
SAINT-LÉGER	1,3300	0,09	0,28	0,09	1,7935	1,0000	0,16	0,12	1,2760
SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES	1,7800	0,09	0,28	0,12	2,2683	1,0000	0,16	0,12	1,2760
SAUZE	1,5000	0,09	0,28	0,10	1,9729	1,0000	0,16	0,12	1,2760
THIERY	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760
TOUDON	1,3300	0,09	0,28	0,09	1,7935	1,0000	0,16	0,12	1,2760
TOURETTE-DU-CHÂTEAU			SIEVI			1,0000	0,16	0,12	1,2760
VILLENEUVE-D'ENTRAUNES	1,0000	0,09	0,28	0,08	1,4454	1,0000	0,16	0,12	1,2760

LES TARIFS APPLIQUÉS SUR LES 2 COMMUNES EN DSP

La gestion de l'assainissement (collectif et non collectif) de Péone-Valberg a été reprise en régie au 01/01/2022 par la REAAM.

Communes en DSP	Prix 2020	EAU part fixe (en €HT)	EAU part variable (en €HT)	ASSAINISSEMENT part fixe (HT/m³)	ASSAINISSEMENT part variable (HT/m³)	TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT HT/m³ (sur 120 m³)
Beuil	Part collectivité	10	0,1247	20	0,0457	0,4204
	Part délégataire	60,88	0,6314	60,02	0,9437	2,5826
Péone-Valberg	Part collectivité	25,42	0,0838	118,00	0,5221	1,8011
	Part délégataire	73,86	0,8917	En régie	En régie	1,5072

Beuil : 1.35 €HT/m³ d'eau (1.79 €TTC/m³) - 1.66 €HT/m³ d'assainissement (1.96 €TTC/m³)

Péone : 1.80 €HT/m³ d'eau (2.39 €TTC/m³)

La REAAM applique deux tarifications agricoles, selon le territoire, pour les professionnels liés à la MSA disposant d'un deuxième branchement spécifique à l'usage agricole :

Tarification appliquée aux professionnels inscrits à la MSA sur le périmètre de la REAAM (Hors SIEVI)

Disposant obligatoirement d'un branchement spécifique, distinct du compteur domestique

Sur les communes de la Penne, Saint-Antonin et Ascros

Part fixe annuelle	134 €HT	Part variable	1,17 €HT/m³
--------------------	---------	---------------	-------------

Sur les autres communes de la REAAM

Aucune part fixe annuelle	Part variable Tranche 1 (0 à 300 m³)	0,60 €HT/m³
	Part variable Tranche 2 (au-delà de 300 m³)	0,90 €HT/m³

La REAAM vend également de l'eau en gros à la commune de Saint-Pierre (04) :

Vente d'eau en gros à Saint-Pierre (04)

Part fixe annuelle	2 000 €HT
Part variable	2,12 €HT/m³

7.2 COMMENT LIRE SA FACTURE

Modes de règlement :

- par internet sur notre portail abonné
- par titre interbancaire de paiement au format SEPA

Facture réelle du 08/06/2022 Référence Facture : 2022-EA-00-5000001

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
ASC-P0148	00197	10	12/05/2022	6733			6860	127
Consommation totale relevée								127
Consommation facturée (m3)								127
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Unité	P.U.	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC	
Distribution de l'eau								
Consommation eau	01/01/2022	127	m3	1,97000	250,19	13,76 (5,50%)	263,95	
Abonnement eau	01/01/2022	181	jours	147,44000	73,11	4,02 (5,50%)	77,13	
Entretien, vérification et location du compteur	01/01/2022	181	jours	10,00000	4,96	0,27 (5,50%)	5,23	
Prélèvement de l'eau	01/01/2022	127	m3	0,09000	11,43	0,63 (5,50%)	12,06	
Collecte des eaux usées								
Consommation assainissement	01/01/2022	127	m3	0,80000	76,20	7,82 (10,00%)	83,82	
Abonnement assainissement	01/01/2022	181	jours	48,00000	23,80	2,38 (10,00%)	26,18	
Organismes publics								
Redevance pollution domestique	01/01/2022	127	m3	0,28000	35,56	1,96 (5,50%)	37,52	
Redevance modernisation des réseaux de collecte	01/01/2022	127	m3	0,16000	20,32	2,03 (10,00%)	22,35	
Total de votre facture					495,57	32,67	528,24	
Montant total à payer					495,57	32,67	528,24	

Commentaires

MODES DE REGLEMENTS :

1 - **Paiement par internet** : En vous connectant sur le site <https://portailabonnes.smiage.fr> et en saisissant les informations suivantes :

Identifiant collectivité : **074916**

Reference de la facture au recto : **2022-EA-00-5000001**

2 - **Par chèque bancaire français** à l'ordre du régisseur de la REAAM, accompagné du coupon de la facture

3 - **Par CB** lors des permanences (Mairies de Puget-Théniers / Villars-sur-Var / EPI à Guillaumes)

4 - **Par virement bancaire IBAN** : FR7610071060000000200688418, en précisant le numéro de la facture dans le libellé du virement

Montant total à payer avant le 08/07/2022 528,24 €



La facturation de l'eau est de type binôme : elle est composée d'une part fixe (plafonnée à 40% d'une facture 120 m³/an) et d'une part variable proportionnelle aux volumes consommés par l'abonné. Une location de compteur est aussi facturée (10 €HT/an pour un diamètre 15-20 mm).

En 2022 ont été appliquées trois redevances Agence de l'Eau : la pollution domestique (0.28 €HT/m³), la modernisation des réseaux (0.16 €HT/m³) et le prélèvement (0.09 €HT/m³ du 01/01 au 30/06 et 0.19€HT du 01/07 au 31/12). Concernant les deux premières, les taux sont fixés, chaque année, par l'Agence de l'eau RMC. Pour la troisième, elle est fixée par la REAAM.

Ces redevances sont reversées intégralement, chaque année, à l'Agence de l'eau.

Enfin est appliquée la TVA, 5,5% sur l'eau et 10% sur l'assainissement.

Les modes de règlements sont précisés au bas de la facture :

- **Par chèque bancaire français** à l'ordre du Trésor Public accompagné du coupon de la facture
- **Par virement bancaire** en précisant le numéro de la facture dans le libellé du virement
- **Par carte bancaire** (uniquement lors des permanences post facturation)
- **Par internet** sur notre portail abonné
- **Par titre interbancaire de paiement au format SEPA**

7.3 SERVICE CLIENT ET PERMANENCES

Tous les formulaires sont téléchargeables sur notre site internet et sur le portail abonnés : smiage.fr/informations-usagers/ www.portailabonnés.smiage.fr

- demande de souscription à un abonnement en eau
- demande de résiliation d'un abonnement
- demande de branchement au réseau eau potable et/ou assainissement collectif
- demande de contrôle de dispositif d'assainissement non collectif
- demande de relève d'un compteur
- les règlements de service de l'eau et de l'assainissement.

Peuvent également être consultés toutes les tarifications applicables :

- tarification de l'eau et l'assainissement sur l'ensemble du périmètre de la REAAM
- tarification des prestations d'interventions clients effectuées par la REAAM
- l'ensemble des délibérations adoptées par le Conseil d'Administration de la REAAM

Des permanences sont organisées deux fois par an suivant les facturations du 1^{er} et 2^e semestre dans les 3 communes suivantes :

- Puget-Théniers (mairie)
- Guillaumes (EPI)
- Villars-sur-Var (mairie)

En 2022, les agents de la REAAM ont accueilli près de 340 usagers à l'occasion de ces permanences. Les agents sont équipés d'un TPE nomade leur permettant de procéder aux encaissements par carte bleu.

Grâce à ces permanences, la REAAM a souhaité pérenniser le lien de proximité existant avec les abonnés lors de la gestion communale.

LES ABONNÉS DE LA REAAM ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

En 2022, la REAAM comptait 7 123 abonnés à l'eau et 6 235 abonnés à l'assainissement collectif.

Répartis sur 35 communes, une grande partie de ces abonnés est directement facturée par la REAAM. Pour les autres, la facturation est établie soit par le délégataire, pour les communes de Beuil (Veolia) et Péone-Valberg (Suez), soit par le SIEVI sur

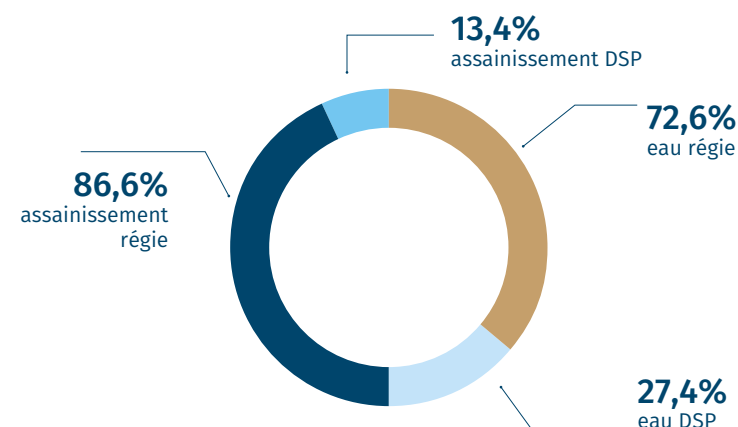
les communes d'Aiglun, Cuébris, Revest-les-Roches, Roquestéron, Sigale, Tourette-du-Château et Sigale.

Les communes de Roquestéron, Revest-les-Roches et Tourette-du-Château ont été équipées de compteurs abonnés durant l'année 2022 : une tarification au réel a donc pu être instaurée à compter du 1^{er} juillet 2022.

La répartition de ses abonnés est la suivante :

	Nombre abonnés REAAM en 2021	
	EAU	ASSAINISSEMENT
Facturation directe REAAM (25 communes REAAM + Saint-Pierre - 04)	5 173	4 469
Facturation directe REAAM	0	930
Facturation directe REAAM	1 950	836
	7 123	6 235

EAU	Eau régie	72,6 %
	Eau DSP	27,4 %
ASSAINISSEMENT	Assainissement régie	86,6 %
	Assainissement DSP	13,4 %



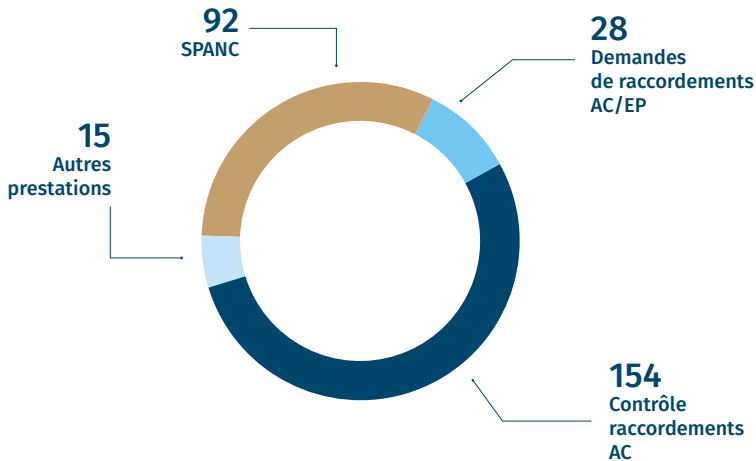
Nombre abonnés DSP	Répartition des abonnés des communes en DSP		
	Eau	Assainissement collectif	ANC
Beuil	965	836	129
Péone - Valberg	985	En régie	En régie
	1950	836	129

En 2022, la REAAM a réalisé et facturé 118 691,55 €TTC de prestations auprès de ses usagers dont le détail est présenté ci-après :

La répartition de ses abonnés est la suivante :

	Nombre d'interventions	Montant facturé TTC
Demandes de raccordements AC/EP	28	81 750,55
Contrôle raccordements AC	154	12 936
Autres prestations	15	7 310
SPANC	92	16 695
Total prestations		118 691,55

Prestations facturées 2022



7.4 RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE DES EAUX ALPES AZUR MERCANTOUR EXERCICE 2022

RAPPEL DE L'ARCHITECTURE BUDGÉTAIRE DE LA REAAM

Afin d'isoler les différents modes de gestion et les compétences, un budget principal dit « support » ainsi que quatre budgets rattachés juridiquement à celui-ci ont été créés :

- Le budget pour la régie de l'eau en gestion directe,
- Le budget pour la régie de l'assainissement en gestion directe,
- Le budget annexe pour l'eau en mode DSP,
- Le budget annexe pour l'assainissement en mode DSP.

Le budget principal supporte les charges de masse salariale et les frais inhérents à celle-ci. Ce budget est financé par le remboursement des quatre autres budgets selon une clé de répartition basée sur le nombre d'abonnés de chacune des compétences assurées.

CONSTATS SUR L'EXERCICE 2022

Le bénéfice des excédents des communes encaissés essentiellement sur 2021 est quasi nul sur 2022 ou neutralisé par la reprise des déficits :

- Sur la section d'investissement, les déficits sont plus lourds et devront être financés en 2023 par l'emprunt global, s'inscrivant en totale adéquation avec le plan d'investissement pluriannuel de la REAAM.
- Sur la section de fonctionnement, la seule vente d'eau couvre à peine les dépenses de fonctionnement. Ces dernières se

stabilisent, mais la masse salariale même maîtrisée augmente cette section. L'harmonisation des prix dès 2023 devrait permettre de la financer à condition de maîtriser et contenir l'ensemble des dépenses.

RÉDUCTION DU TAUX D'IMPAYÉS

Les relances amiables et la gestion des NPAI par les régisseurs ont permis d'initier une baisse notable du taux d'impayés global, même si celui-ci reste encore relativement élevé : 2 813 factures (sur 31 400) restent dues depuis la création de la régie. Cela correspond à une perte de trésorerie de 303 856,68 € pour le budget de l'eau et 155 101,43 € pour le budget de l'assainissement. Suite à ces relances amiables, l'envoi des titres de recette aux abonnés viendra optimiser les encaissements.

SUBVENTIONS

Les subventions publiques perçues par la REAAM en 2022 ont été octroyées par le Département des Alpes-Maritimes et l'Agence de l'eau RMC, dans le cadre de leur politique publique d'aide et d'accompagnement aux Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Depuis 2020, elles ont doublé pour le budget de l'eau en gestion directe.

Pour rappel, la commune de Sausses a transféré les compétences Eau et Assainissement à la REAAM à compter du 1^{er} janvier 2022.

RÉSULTATS DE CLÔTURE DE L'ANNÉE 2022

Synthèse (€)	EAU RÉGIE		ASSAINISSEMENT RÉGIE	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 177 055	842 011	1 067 525	829 393
Dépenses	1 452 343	1 234 159	1 012 715	1 491 856
Solde d'exécution	-275 288	-392 148	+54 810	-662 463
Résultat N-1	+868 375	-476 616	+478 176	-422 299
RAR		+286 26		553 714
Résultat cumulé	+593 087	-582 509	+532 986	-531 048

• **Le budget de l'eau en gestion directe** présente un déficit de clôture sur la section de fonctionnement (-275 288 €), les recettes liées à la vente d'eau couvrent à peine les dépenses de cette section. La REAAM doit contenir ses dépenses et optimiser les recettes. L'harmonisation des prix doit permettre dès 2023 de limiter cet effet de ciseau. Le résultat N-1 permet de retrouver un résultat cumulé positif qui permet de couvrir le déficit de la section d'investissement après reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser.

• **Le budget de l'assainissement en gestion directe** présente un excédent de clôture (+54 810 €) sur la section de fonctionnement. La reprise en régie de la délégation de service public de Péone-Valberg a entraîné une augmentation des recettes de ce chapitre de +367 916 €. Le résultat cumulé permet de couvrir le déficit de la section d'investissement après reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser.

Synthèse (€)	EAU DSP		ASSAINISSEMENT DSP	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
Recettes	121 664	305 731	34 996	27 500
Dépenses	141 385	219 864	128 211	87 598
Solde d'exécution	-19 721	+85 867	-93 215	-60 098
Résultat N-1	101 991	365 188	80 571	618 860
RAR		+130 042		-31 780
Résultat cumulé	+82 270	+581 097	-12 644	+526 982

• **Le budget de l'eau potable en délégation de service public (DSP)** concerne les communes de Beuil et Péone. Il présente un déficit de clôture sur la section de fonctionnement (-19 721 €), mais excédentaire avec les résultats N-1. Les recettes correspondent exclusivement aux surtaxes reversées par les délégataires, les dépenses intègrent l'emprunt de Beuil repris suite au transfert de compétences. La section d'investissement est, quant à elle, excédentaire (581 097 €) après reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser.

• **Le budget de l'assainissement en délégation de service public (DSP)** ne concerne que la commune de Beuil. Il présente un déficit en clôture (-93 215 €) sur la section de fonctionnement, déficit cumulé après les résultats N-1. La recette principale liée à la DSP de Péone - Valberg a été reprise en gestion directe sur le budget assainissement. La section d'investissement est également déficitaire en clôture (-60 098 €), mais positive après reprise des résultats N-1 et des restes à réaliser.

ÉVOLUTIONS TERRITORIALES PRÉVUES À COMPTER DU 01/01/2023

➤ La gestion des réseaux d'eau et d'assainissement de la commune d'Ubraye sera transférée à la REAAM dont le périmètre comptera dès lors 36 communes.

➤ La compétence de l'eau potable de la commune de Sallagriffon (SI des Eaux du Barlet) sera transférée à la REAAM, entraînant la dissolution du SI, en précisant que la compétence de l'assainissement de la commune avait déjà été transférée à la REAAM au 01/01/2020.

COMMANDE PUBLIQUE 2022

N°	Objet du Marché	Montant HT	Titulaire	Date de notification
2022_0001	Étude diagnostic-schéma directeur eaux pluviales, eau potable et assainissement collectif et non collectif de la commune de Villars-sur-Var	52 193 €	Groupeement Siage SARL (mandataire) / CHLEAUE SCIC SAS	04/02/2022
2022_0002	Maîtrise d'œuvre relative aux travaux de pose des compteurs individuels sur le territoire de la REAAM	501 959 €	Groupeement Cabinet Merlin (mandataire) / Euryece	23/02/2022
2022_0003	Création d'une station d'épuration et réseaux associés sur la commune de Saint-Martin-d'Entraunes / lot n°1 : réseau de transport et ouvrage de refoulement	118 920 €	Pratico	23/06/2022
2022_0004	Création d'une station d'épuration et réseaux associés sur la commune de Saint-Martin-d'Entraunes / lot n°2 : filière d'assainissement collectif	277 900 €	Pratico	23/06/2022
2022_0005	Création d'un système de prétraitement des eaux usées par tamisage sur la commune de Thiéry	157 975 €	SAS Dalmasso Frères	29/06/2022
2022_0006	Travaux de réparation de la station d'épuration de Roquesteron	138 497 €	Groupeement SARL Scoffier Frères (mandataire) / SARL établissements Patrick Paris / SAS Serex	04/07/2022
2022_0007	Accord-cadre pour la fourniture de carburant à la pompe et de prestations annexes	50 000 € (Maximum annuel) / 4 ans	Moongroup SAS	07/11/2022



Annexe

LISTING DES CAPTAGES

	DUP de dérivation	DUP de périmètre de protection
COMMUNE DE LA CROIX-SUR-RODOULE		
Source de l'Ubac du Mont	Arrêté du 24 mai 1954	Procédure en cours
Source le Clos	Arrêté du 24 mai 1954	Procédure en cours
Source Barma (Leouve)	Arrêté du 30 décembre 1970	Procédure en cours
Source Villars la Croix	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE DE LIEUCHE		
Source de l'Argilane	Arrêté du 9 janvier 1959	Procédure en cours
COMMUNE DE MALAUSSÈNE		
Source de l'Adous	Arrêté du 23 juillet 1993	Arrêté du 23 juillet 1993
COMMUNE DE MASSOINS		
Pompage du Tournet	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE DE PÉONE		
Source de la Fondue	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source Roche de peille	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source Riou Blanc	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source de Fossemagne	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source du raton	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Sources granges d'Auvare est	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Sources granges d'Auvare ouest	Arrêté du 28 octobre 2008	Arrêté du 28 octobre 2008
Source d'eau du Raton	Arrêté du 15 décembre 2008	Arrêté du 4 décembre 2008
COMMUNE DE PIERLAS		
Source de Douce	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de Nail	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de Chiodana 1	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de Chiodana 2	Procédure en cours	Procédure en cours
COMMUNE DE PUGET ROSTANG		
Source Vendien (X3)	Arrêté du 24 mars 1983	Procédure en cours
Source de Moulinet (X2)	Arrêté du 1 ^{er} juillet 1954	Procédure en cours
COMMUNE DE PUGET-THÉNIERS		
Source du Deroubet	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 9 novembre 2021
COMMUNE DE RIGAUD		
Source du Riou	Arrêté du 8 décembre 1978	Arrêté du 8 décembre 1978

COMMUNE DE SAINT-LÉGER

Forages du Goujon	Arrêté du 16 décembre 2019	Arrêté du 16 décembre 2019
Source de la Fontaine	Arrêté du 16 décembre 2019	Arrêté du 12 décembre 2019

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-D'ENTRAUNES

Source du Villard	Arrêté du 30 juillet 2019	Arrêté du 30 juillet 2019
Source Cheylan	Arrêté du 10 mai 2019	Arrêté du 10 mai 2019
Source de Pra Claron (Sussis)	Arrêté du 20 mai 2019	Arrêté du 20 mai 2019
Source Tremourier	Arrêté du 10 mai 2019	Arrêté du 10 mai 2019
Source des demoiselles	Arrêté du 10 mai 2019	Arrêté du 10 mai 2019

COMMUNE DE SAUZE

Source de la Fraccia (X7)	Procédure en cours	Procédure en cours
---------------------------	--------------------	--------------------

COMMUNE DE THIÉRY

Source de Brieu	Arrêté du 8 septembre 1987	Arrêté du 8 septembre 1987
Source prise rivière Brieu	Arrêté du 8 septembre 1987	Arrêté du 8 septembre 1987
Source de Roudiquery	Arrêté du 8 septembre 1987	Arrêté du 8 septembre 1987

COMMUNE DE TOUDON

Source Sambuc	Arrêté du 24 mai 1936	Arrêté du 18 décembre 2012
Source Pierafouquin	Arrêté du 19 septembre 1962	Procédure en cours
Source du Rayet	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de la Fondue	Procédure en cours	Procédure en cours
Forage de la Fondue	Arrêté du 14 novembre 2007	Arrêté du 14 novembre 2007
Source de Chante-Milan	Procédure en cours	Procédure en cours
Source Gandalet	Arrêté du 10 février 1972	Procédure en cours
Source Socca Del Val	Procédure en cours	Procédure en cours

COMMUNE DE TOUËT-SUR-VAR

Source Notre-Dame	Procédure en cours	Procédure en cours
Source de la Clua	Procédure en cours	Procédure en cours
Forages du Stade	Procédure en cours	Procédure en cours

COMMUNE DE VILLARS-SUR-VAR

Source Ciavalet	Arrêté du 25 janvier 2005	Arrêté du 25 janvier 2005
Source Sarzit (x2)	Procédure en cours	Procédure en cours

COMMUNE DE VILLENEUVE-D'ENTRAUNES

Source du Rocher	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 25 novembre 2021
Source Pré de Clary	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 25 novembre 2021
Source Bellusa	Arrêté du 9 novembre 2021	Arrêté du 25 novembre 2021





— **RÉGIE DES EAUX** —
ALPES AZUR MERCANTOUR
— SIMAGE —

147 boulevard du Mercantour
CS 23182 06204 - NICE Cedex 3

Tél. : 04 89 08 96 50